l'offre. L'Accord permet au Canada de maintenir les mesures de sauvegarde prévues dans le Pacte de l'automobile, de continuer d'imposer des contingents afin de soutenir les offices de gestion de la volaille et des produits laitiers, d'exempter les industries culturelles de l'ALENA comme elles l'avaient été dans l'ALE et de maintenir la liberté d'action du gouvernement dans le secteur des services sociaux.

3. Veiller à ce que le Canada reste un pays attirant pour les investisseurs : Le Canada voulait s'assurer que l'ALENA ne puisse mettre en péril sa capacité de conserver les investissements et d'en attirer de nouveaux. Et il y est parvenu. Nous avons fait en sorte qu'aux yeux des investisseurs tant étrangers que Canadiens, le Canada demeure une base d'opération attrayante pour le marché nord-américain.

Le commerce entre le Canada et le Mexique

Le Mexique est le plus important partenaire commercial du Canada en Amérique latine. Le commerce bilatéral s'est élevé à 3,5 milliards de dollars en 1992 (le Canada a importé pour 2,8 milliards et exporté pour 770 millions de dollars).

Le volume total des importations mexicaines a augmenté de 214 p. 100 de 1978 à 1991, ce qui fait du Mexique l'un des marchés en plus forte expansion dans le monde. Il est particulièrement friand de biens de production, de technologie et d'investissements, notamment dans des secteurs où les entreprises canadiennes sont de calibre international. En 1991, la valeur totale du marché de l'importation au Mexique s'élevait à 125 milliards de dollars américains.